

Fédération Française de **B**illard



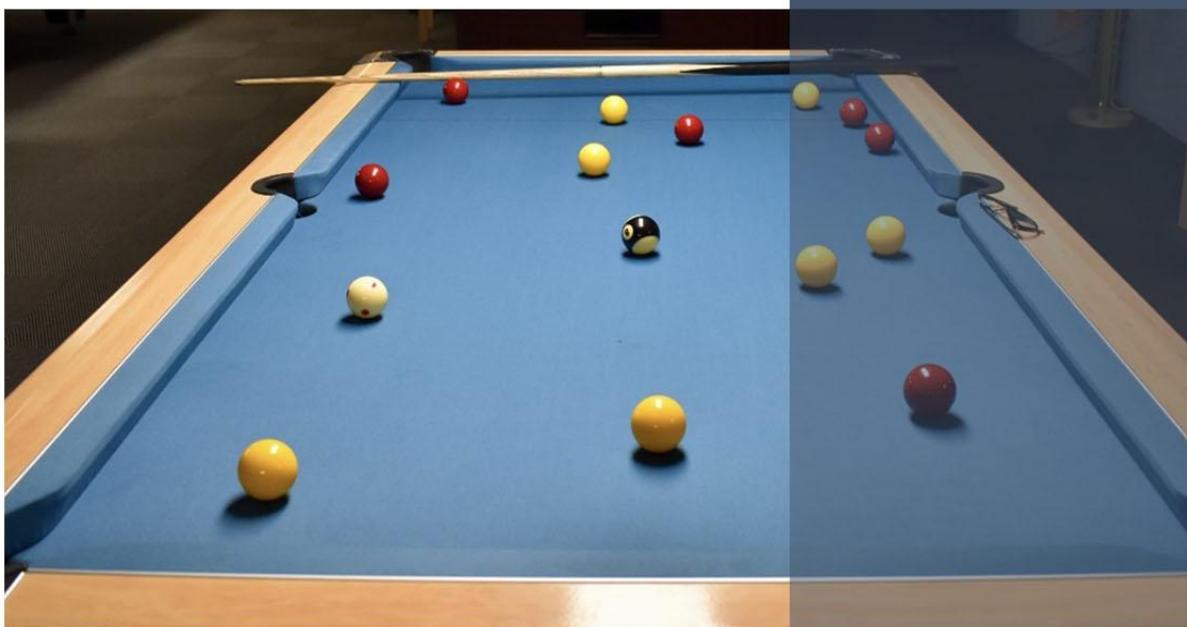
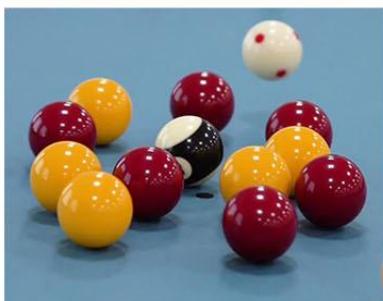
Ligue de **B**illard
Auvergne **R**hône **A**lpes



Comité **D**épartemental
de **B**illard **D**rôme **A**rdèche



BLACKBALL - CODE SPORTIF



2025/2026
BBV01

SOMMAIRE

1 – AVANT PROPOS	PAGE 04
2 – ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE	PAGE 05
3 – LES OFFICIELS	PAGE 06
3.1 –La Commission Sportive Billard à poches du CDBDA (CSBAP)	PAGE 06
3.1.1 – Composition et Fonctionnement.....	PAGE 06
3.1.2 – Rôle	PAGE 06
3.2 – Le Responsable du CSBAP Blackball du CDBDA	PAGE 06
3.2.1 – Désignation	PAGE 06
3.2.2 – Rôle Officiel.....	PAGE 06
3.3 – Le Directeur de Jeu	PAGE 07
3.3.1 - Désignation	PAGE 07
3.3.2 – Rôle Officiel.....	PAGE 07
3.4 – Le Juge Arbitre	PAGE 08
3.4.1 – Désignation.....	PAGE 08
3.4.2 – Rôle Officiel.....	PAGE 08
3.4.3 – Domaine d’application des règles	PAGE 09
3.5 – L’Arbitre	PAGE 09
3.5.1 – Désignation	PAGE 09
3.5.2 – Légitimité	PAGE 09
3.5.3 – Tenue Vestimentaire.....	PAGE 10
3.5.4 – Rôle Officiel.....	PAGE 10
4 – GENERALITES	PAGE 11
4.1 – Les Compétitions Individuelles	PAGE 11
4.1.1 – Catégories.....	PAGE 11
4.1.2 – Fonctionnement	PAGE 11
4.2 – Compétitions par Equipes	PAGE 11
4.2.1 – Les Divisions	PAGE 11
4.2.2 – Appartenance de l’Equipe	PAGE 11
4.2.3 – Composition des Equipes	PAGE 12
4.2.4 – Nom des Equipes	PAGE 12
4.2.5 – Joueur Remplaçant.....	PAGE 12
4.2.6 – Joueur Isolé	PAGE 13
4.2.7 – Déroulement d’un Match par Equipe	PAGE 13
4.3 – Fonctionnement	PAGE 13
4.3.1 – Conditions de Participation.....	PAGE 14
4.3.2 – Règles Générales.....	PAGE 14
4.3.3 – Recommandation aux Joueurs	PAGE 15
4.3.4 – Départage	PAGE 15
4.3.5 – Distribution des Trophées et des Primes.....	PAGE 16

5 – SANCTIONS AUTOMATIQUES	PAGE 17
5.1 – Forfaits et Sanctions	PAGE 17
5.1.1 – Déclaration d’un Forfait	PAGE 17
5.1.2 – Différents Cas de Forfait	PAGE 17
5.1.3 – Sanctions	PAGE 18
5.2 – Joueur ou Equipe en Retard	PAGE 18
5.3 – Comportement	PAGE 19
5.4 – Joueur sans Licence ou Convocation	PAGE 19
5.5 – Abandon en Cour de Compétition	PAGE 19
5.6 – Arbitrage	PAGE 19
6 – LES CHAMPIONNATS	PAGE 20
6.1 – Généralités	PAGE 20
6.2 – Participation.....	PAGE 20
6.2.1 – Conditions de Participation.....	PAGE 20
6.2.2 – Modalités d’Inscription	PAGE 20
6.2.3 – Justification d’Identité	PAGE 21
6.2.4 – Récompenses	PAGE 21
6.3 – Déroulement des Compétitions.....	PAGE 22
6.3.1 – Le Championnat Individuel Mixte	PAGE 22
6.3.2 – Le Championnat Doublette	PAGE 23
6.3.3 – Le Tournoi des Jeunes.....	PAGE 23
7 – LES COUPES DRÔME ARDECHES	PAGE 25
7.1 – Généralités	PAGE 25
7.2 – Participation.....	PAGE 25
7.2.1 – Conditions de Participation.....	PAGE 25
7.2.2 – Modalités de Participation	PAGE 25
7.3.3 – Justification d’Identité	PAGE 26
7.3.4 – Récompenses	PAGE 26
7.3. – Déroulement des Compétitions.....	PAGE 26
7.3.1 – Coupe Drôme Ardèche Individuel.....	PAGE 26
7.3.2 – Coupe Drôme Ardèche en Doublette	PAGE 27
8 – POINTS ET CLASSEMENT.....	PAGE 28
8.1 – Championnats du Comité	PAGE 28
8.1.1 – Individuel Mixte & Tournoi des Jeunes.....	PAGE 28
8.1.2 – Doublette	PAGE 28
8.2 – Coupes Drôme Ardèche	PAGE 28
9 – CAS NON PREVUS	PAGE 29

1 – AVANT PROPOS

PRESENTATION

Le présent code sportif est référencé de manière à pouvoir être découpé et présenté suivant les titres et chapitres.

Afin de faciliter la recherche, les numéros d'article se décomposent en séquences :

- 1er chiffre : numéro du titre
- 2ème chiffre : numéro du chapitre
- 3ème chiffre : numéro de l'article

CONSTITUTION DU CODE SPORTIF

Le présent document est constitué de neuf titres indépendants, séparables ou modifiables :

1. Avant-Propos
2. Arbitrage et tenue sportive
3. Les officiels
4. Généralités
5. Les Sanctions Automatiques
6. Les Championnats
7. Les Coupes Drôme Ardèche
8. Points et Classements
9. Cas Non Prévus

NOTE

Dans le présent code sportif, les mots "joueur", "participant", "compétiteur", etc. sont génériques et englobent également les joueuses. De plus, le terme "club" définit également les salles partenaires de la FFB au sein du CDBDA.

Il est également entendu que pour toute inscription à une compétition organisée par le CDBDA, les participants acceptent le présent règlement et s'engagent à le respecter sans condition.

2 – ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE

REGLEMENTATION

2.1.1 - ARBITRAGE

Toutes les règles de jeu et définitions du matériel sont décrites dans le code de l'arbitrage de la Fédération Française de Billard (FFB).

2.1.2 - TENUE SPORTIVE

Pour toutes les compétitions officielles (sauf règlement particulier d'une compétition approuvé par la Commission Sportive Régionale blackball), la tenue sportive réglementaire est définie dans le code sportif blackball national de la saison en cours diffusé par la FFB.

3 – LES OFFICIELS

3.1 - LA COMMISSION SPORTIVE BILLARD A POCHE DU CDBDA (CSBAP)

3.1.1 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

La CSBAP est composée selon le règlement intérieur du CDBDA.

Toutes les demandes concernant la CSBAP sont à adresser au responsable de la commission par mail : comitebillard2607@gmail.com.

3.1.2 - ROLE

- Elaborer le code sportif du CDBDA et son fonctionnement.
- Etablir le calendrier des compétitions et de les communiquer,
- De superviser et/ou contrôler le déroulement des compétitions.
- Etablir les classements et leurs diffusions.
- Assurer la communication spécifique au blackball entre la LBARA, la CSR, les clubs et tout organe déconcentré.
- Proposer au comité directeur du CDBDA le budget de la saison en cours et de le gérer

3.2 - LE RESPONSABLE DE LA CSBAP BLACKBALL DU CDBDA

3.2.1 - DESIGNATION

Il est élu ou désigné par le Comité Directeur du CDBDA.

3.2.2 - ROLE OFFICIEL

Il a pour mission :

- De s'assurer auprès de la LBARA que tous les participants aux compétitions sont à jour de leur licence individuelle
- De transmettre les résultats complets et de répondre aux différentes demandes.
- D'assurer la liaison entre les clubs et le CDBDA.
- De représenter la CSBAP dans la mise en œuvre de ses missions.

3.3 - LE DIRECTEUR DE JEU

3.3.1 - DESIGNATION

Les épreuves se déroulant dans une même salle, elles sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Le directeur de jeu est proposé par le club organisateur de la compétition. Sa nomination est validée par le Responsable de la Commission Sportive Billard à Poche du CDBDA, ou l'organe déconcentré en charge de la compétition.

La proposition du club doit être faite au plus tard 15 jours avant le début de la compétition.

Si le club ne propose pas de directeur de jeu, la Commission Sportive Billard à Poche du CDBDA en désignera un.

Les frais de repas de midi de celui-ci sont à la charge du club organisateur. Si le club ne peut fournir le repas, le CDBDA facturera le club avec un maximum de 15 euros TTC. Une copie des justificatifs de repas sera jointe à la demande de remboursement.

3.3.2 - ROLE OFFICIEL

Il a pour mission :

- De garantir le respect du code sportif et des règlements en vigueur et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants.
- De vérifier le bon état du matériel.
- De contrôler la tenue sportive des joueurs.
- De contrôler l'agencement de la salle.

- D'organiser les tours de jeu et le déroulement des compétitions
- De désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs.
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- De disqualifier les joueurs transgressant les règles.
- D'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition.
- De prévoir avec l'organisateur la mise en place d'un podium pour la remise des trophées.
- D'assurer la transmission à la Commission Sportive des feuilles de résultats et documents de la compétition remplis et vérifiés, dans les délais impartis.
- D'établir un bref compte rendu sur les conditions de déroulement et les éventuels problèmes rencontrés.

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

3.4 - LE JUGE-ARBITRE

3.4.1 - DESIGNATION

Lors des compétitions, le responsable de la Commission Sportive et/ou le Directeur de Jeu nomme un juge-arbitre pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

3.4.2 - ROLE OFFICIEL

Le juge-arbitre a pour mission :

- De remplir les missions d'un arbitre.
- De superviser l'arbitrage des matchs en cours.
- De désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu.
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.

- De trancher tous les litiges d'arbitrage.
- D'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage

3.4.3 – DOMAINE D'APPLICATION DES REGLES

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves officielles organisées ou reconnues par la LBARA.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie, en concertation avec le juge-arbitre et le directeur de jeu.

Dans ce cas, le juge-arbitre fait ensuite parvenir un rapport à la commission nationale des juges et arbitres (CNJA).

3.5 – L'ARBITRE

3.5.1 - DESIGNATION

Les arbitres d'une compétition sont désignés par la Commission Sportive.

3.5.2 - LEGITIMITE

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par le CDBDA doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, la CS peut faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Si lors d'une compétition, l'accord de la CS ne peut être obtenu, ces suppléants peuvent être nommés par le directeur de jeu de la compétition ou le juge arbitre.

Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les participants.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs

3.5.3 – TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire pour toutes les compétitions de niveau régional est uniforme pour tous les arbitres :

- Pantalon de ville de couleur unie noire.
- Chaussures de couleur unie noire.
- Polo d'arbitre FFB.

A défaut, lors des compétitions, les arbitres sont autorisés à officier en tenue de participant, ou tenue de club

3.5.4 – ROLE OFFICIEL

L'arbitre doit avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.

Il doit faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit officier sur un match unique sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

L'arbitre a pour mission :

- De contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires.
- Sur délégation du directeur de jeu, de vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- De vérifier que les compétiteurs disposent du matériel nécessaire.
- De vérifier que les règles soient toujours bien respectées.
- De nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge nécessaire, de décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents. Seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes en jeu.
- De prévenir le juge-arbitre en cas de litige(s) survenu(s) durant un match afin de rédiger un rapport

4 – GENERALITES

4.1 – COMPETITIONS INDIVIDUELLES

4.1.1 – CATEGORIES

Les compétitions individuelles sont uniquement Mixte.

4.1.2 – FONCTIONNEMENT

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition.

4.2 – COMPETITIONS PAR EQUIPES

4.2.1 – LES DIVISIONS

Une seule et même division pour les compétitions par équipe.

4.2.2 – APPARTENANCE DE L'EQUIPE

Les équipes de toute division appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président. Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification tant que le club d'origine est affilié à la FFB.

En cas de non-affiliation du club d'origine, une équipe peut être mutée dans un nouveau club et conserver sa classification à plusieurs conditions :

- Que les clubs soient dans le même Comité,
- Les deux présidents des clubs concernés doivent donner leur accord.
- Le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président.
- Trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club.

4.2.3 – COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe est composée de 3 à 8 joueurs.

Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception, le cas échéant, du « joueur isolé » (voir 4.2.6).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes.

Un joueur peut intégrer une équipe en cours de saison.

Pour intégrer un joueur, le capitaine de l'équipe ou le club doit prévenir la CS Blackball du CDBDA par mail au minimum 72h avant le début de la compétition.

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs titulaires (inscrit sur le bordereau de déclaration d'équipe) doivent être présents sur chacune des sessions sur la feuille de match.

Une équipe qui engage et/ou fait participer un joueur non licencié est immédiatement disqualifiée de la compétition, sans recours possible.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

4.2.4 – NOMS DES EQUIPES

Les noms d'équipes sont essentiellement des noms de ville.

Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre (ex. : Aubenas 1, Aubenas 2, ...).

Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre (ex. : Aubenas BCA1, Aubenas ABC1, ...).

Cas particulier des doublettes, un autre nom peut être proposé. Il ne devra en aucun cas porter préjudice aux personnes, religions, La Commission Sportive BAP du CDBDA restera seule décisionnaire de la validation de celui-ci.

4.2.5 – JOUEUR REMPLACANT

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club alors qu'il est inscrit dans une autre équipe.

Si au moins 3 joueurs titulaires d'une équipe sont présents sur la feuille de match, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club pourvu que :

- Son équipe d'origine présente au minimum quatre joueurs si elle concourt à la même date
- Le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date ou dans la même journée de championnat.
- Dans la limite de 2 joueurs remplaçants différents par saison.

4.2.6 – JOUEUR ISOLE

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur et le président du club qui souhaite l'intégrer doivent en faire la demande auprès de la Commission Sportive Blackball du CDBDA, qui est seule décisionnaire.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

4.2.7 – DEROULEMENT D'UN MATCH PAR EQUIPE

Un match est divisé en plusieurs sessions.

Un tirage à la bande est effectué à chaque début de match ou de partie (en fonction de la compétition) pour déterminer le joueur qui a le choix de la casse.

Les dispositions d'un match sont définies par le règlement de la compétition.

A partir de la deuxième session, des changements de joueurs sont autorisés en cours de match.

4.3 – FONCTIONNEMENT

Le présent code sportif décrit les compétitions organisées par le CDBDA :

- Le Championnat Individuel Mixte
- Le Championnat Doublette Mixte

- La Coupe Drôme Ardèche Individuelle Mixte
- La Coupe Drôme Ardèche en Doublette Mixte
- Le Tournoi des Jeunes

Les compétitions officielles se disputent en épreuves individuelles et doublettes. Elles sont organisées uniquement dans la zone géographique de la Drôme et de l'Ardèche. Les résultats sont publics et peuvent être diffusés.

Ponctuellement, la CS blackball peut organiser des compétitions dans des catégories non reconnues (doublettes, 9 spéciales, speed pool, etc.). Les modalités de ces compétitions seront définies dans leur règlement.

4.3.1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout joueur participant aux compétitions du CDBDA se doit d'être à jour du paiement de sa licence fédérale. Il peut ensuite s'inscrire dans les compétitions dont il remplit les conditions de catégorie.

L'inscription des doublettes s'effectue dans un délai de 7 jour calendaire avant le début de la compétition via le bordereau de déclaration fourni, ou via le moyen électronique mis en place par le CDBDA (Cuescore, site internet, ...).

En cas de retard, seul la Commission Sportive reste seule décisionnaire de l'inscription.

Toute équipe participante aux compétitions du CDBDA se doit d'être déclarée via le bordereau prévu à cet effet en début de saison, et signé par le président de son club.

Celui-ci certifie que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Si un club a plusieurs équipes déclarées, elles pourront toutes participer au tournoi. (ex : Bourg-lès-Valence 2, Bourg-lès-Valence 3, ...).

Cependant, il ne pourra pas faire concourir une nouvelle équipe non déclarée.

4.3.2 – REGLES GENERALES

Une compétition débute à l'heure de la convocation et se termine à l'issue du dernier match validé, et/ou la remise des prix.

Les feuilles de matchs doivent être remplies LISIBLEMENT (écriture en majuscule).

A l'issue d'un match en compétition, le vainqueur (ou le capitaine de l'équipe vainqueur) remet au directeur de jeu la feuille de match contresignée par les deux joueurs, ainsi que les billes.

Le vainqueur (ou l'équipe vainqueur) d'un match est responsable de la feuille de match. Si celle-ci est mal remplie, la responsabilité lui en revient uniquement.

Un match encodé à la suite d'une erreur de remplissage de la feuille de match n'est pas corrigé et les conséquences en sont assumées par le vainqueur (ou l'équipe vainqueur) du match.

En l'absence de feuille de match, le vainqueur se doit de venir confirmer le score auprès de la table de marque de la compétition

4.3.3 – RECOMMANDATIONS AUX JOUEURS

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent en particulier :

- Être présents à l'heure de leur convocation.
- Être en tenue sportive conforme à la réglementation.
- Ne pas attendre le deuxième appel pour se présenter à la table de marque.
- S'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet.
- Rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match.
- Ramener les billes à la table de marque après chaque match (suivant les compétitions).

Les capitaines d'équipes sont amenés à remplir les feuilles de matchs dans l'heure précédant le début de la compétition, dès l'appel de la table de marque. Pour les matchs suivants, il leur sera demandé le remplissage dès la fin de leur match. En cas de manquement, les équipes sont sanctionnées de manches perdues.

D'une manière générale, un joueur doit rester assis sur sa chaise durant toute la durée de jeu de son adversaire. Il ne peut se lever que lorsque les billes de son adversaire sont définitivement arrêtées. Il peut néanmoins rester debout à côté de sa chaise en étant immobile et de telle sorte qu'il ne puisse troubler en rien l'axe de vue de son adversaire.

Les joueurs doivent avoir une attitude correcte et loyale. Ils doivent s'abstenir de tout geste d'énervement abusif, de tout comportement antisportif ou commentaire de nature à gêner les autres joueurs.

4.3.4 - DEPARTAGE

Les classements se font en additionnant la totalité des points obtenus ou pénalités reçues par le joueur ou l'équipe. Un classement par catégorie est établi.

Pour la Coupe Drôme Ardèche, un classement unique sans point est fait pour cette compétition.

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue, selon les règles suivantes :

- D'abord sur le « point-avantage » (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur).
- Puis sur le nombre de manches remportées (le plus grand nombre l'emporte).

- Puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi du circuit concerné.
- Puis sur le deuxième meilleur résultat.
- Et ainsi de suite jusqu'au départage.

4.3.5 - DISTRIBUTION DES TROPHES ET DES PRIMES

Les organisateurs des compétitions peuvent faire appel à toute forme de publicité afin de couvrir leurs frais ou pour augmenter les primes des compétitions.

Les joueurs ou équipes de chaque catégorie qui sont absents ou ne sont pas en tenue réglementaire pour la remise des trophées seront sanctionnés

5 – SANCTIONS AUTOMATIQUES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires et que le joueur s'engage à les respecter.

En cas d'infraction au règlement, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu de la compétition et sanctionné(e) par la commission de discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur, à son capitaine d'équipe le cas échéant et à son club par un mail émanant du responsable sportif de la CDBDA.

5.1 - FORFAITS, SANCTIONS

5.1.1 - DECLARATION D'UN FORFAIT

Le forfait d'un joueur ou d'une équipe peut être excusé ou non suivant les cas de figures et les justificatifs fournis.

Dans tous les cas, le forfait doit être déclaré par mail au responsable sportif de la commission sportive Blackball du CDBDA

5.1.2 - LES DIFFERENTS CAS DE FORFAITS

1er cas : forfait signalé avant le début de la compétition : Le forfait est considéré comme excusé

2ème cas : forfait non signalé avant la compétition, ou pendant la compétition : Le forfait est considéré comme non excusé, sauf en cas de fourniture d'un justificatif de cas de force majeure dans les 72 heures suivant la compétition. Ce délai peut être prolongé si la fourniture du document est retardée par un service administratif.

En cas de forfait excusé, le joueur n'est pas sanctionné. Il ne marque aucun point dans la catégorie dans laquelle il est forfait. Un maximum de deux forfaits excusés est toléré pour la période de prise en compte des points.

Un troisième forfait sur la période sera automatiquement qualifié de non excusé.

En cas de forfait non excusé, le joueur s'expose aux sanctions. Il est forfait non excusé pour toutes les catégories auxquelles il est inscrit.

En cas de FNE d'une équipe, cette sanction s'appliquera à tous ses joueurs titulaires.

5.1.3 - SANCTIONS

Différents cas de figures sont possibles :

- Un forfait excusé (FE) n'attribue aucun point dans la catégorie.
- Un forfait non excusé (FNE) est sanctionné d'une pénalité de points.

INDIVIDUEL :	MOINS 80 PTS
DOUBLETTE / EQUIPE :	MOINS 10 POINTS

5.2 - JOUEUR OU EQUIPE EN RETARD

Chaque compétition peut posséder un règlement spécifique mais les règles qui suivent sont applicables à toutes.

Pendant le déroulement de la compétition :

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent à l'appel de son nom, un second appel est fait cinq minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.
- Si le joueur est toujours absent, la sanction est d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en 3 manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de quinze minutes après le deuxième appel.
- Si l'équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absente, l'équipe est sanctionnée d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires.
- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Si le joueur est de nouveau forfait pour le deuxième match, le forfait sera traité comme non excusé (voir plus haut).
- Si la feuille de match équipe n'est pas remplie au lancement du match, l'équipe est sanctionnée d'une manche perdue pour le match.

5.3 - COMPORTEMENT

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions.

Dans ce cas, il est demandé au directeur de jeu de faire un rapport à la Commission Sportive Blackball, qui pourra appliquer des sanctions et saisir la commission de discipline du CDBDA si elle le juge nécessaire.

5.4 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION

Lors de toute compétition, le directeur de jeu peut contrôler que le joueur inscrit est bien titulaire d'une licence fédérale.

Le joueur doit être en mesure de présenter une pièce d'identité au directeur de jeu de toute compétition.

La non-affiliation ou la non-justification de son identité peut entraîner l'exclusion immédiate du joueur de la compétition. Le responsable sportif du niveau de compétition peut alors engager une procédure disciplinaire à l'encontre du joueur et/ou de son club d'appartenance.

5.5 - ABANDON EN COURS DE COMPETITION

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif valable par le directeur de jeu perd son droit à percevoir son trophée ou prime que ce soit, et s'expose à être sanctionné d'un FNE, mais également à des sanctions disciplinaires.

Tout abandon en cours de compétition est susceptible de faire l'objet d'une saisine de la commission de discipline du CDBDA.

5.6 - ARBITRAGE

En cas de litige lors d'un match, le juge arbitre établit et transmet au directeur de jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le faire parvenir au CDBDA.

6 – LES CHAMPIONNATS

6.1 – GENERALITES

Les Championnats Blackball du CDBDA sont :

- Le Championnat Individuel Mixte
- Le Championnat Doublette
- Le Tournoi des Jeunes

La Commission Sportive Billard à Poches du Comité Départemental de Billard Drôme Ardèche détermine le nombre de tournois pour chaque saison.

En début de saison, une liste des compétiteurs éligibles au Championnat Mixte du CDBDA est établie en collaboration avec le responsable du District Dauphiné de la Ligue de Billard Auvergne Rhône-Alpes (LBARA). Les joueurs ne sont pas autorisés à participer simultanément aux deux catégories.

6.2 – PARTICIPATION

6.2.1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs à jour du règlement de leur licence auprès de la FFB pour la saison en cours sont autorisés à participer aux épreuves.

Si un joueur n'est pas licencié auprès de la FFB, il n'est autorisé à participer à aucun évènement

6.2.2 – MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont gratuites.

Chaque compétiteur doit obligatoirement avoir un compte Cuescore (www.cuescore.com).

Pour les individuels : les inscriptions démarrent le lundi à J-15 00h01 et se termine le samedi suivant à 12h00.

Elles s'effectuent avant chaque compétition sur Cuescore.

L'inscription des équipes s'effectue dans un délai maximum de 15 jours calendaires avant le début de la compétition via le bordereau de déclaration d'équipe CDBDA, ou via tout autre support mis en place par le CDBDA.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé par mail au responsable sportif Blackball du CDBDA (comitebillard2607@gmail.com).

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés par mail la veille au plus tard.

6.2.3 – JUSTIFICATION D'IDENTITE

Il est rappelé qu'à tout moment de la compétition une pièce d'identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d'engagement de l'équipe et les pièces d'identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

6.2.4 – RECOMPENSES

Les joueurs récompensés à la remise des trophées doivent être en tenue de compétition pour la cérémonie de remise des prix et du podium.

Les compétitions du CDBDA ne sont pas primés financièrement.

Le vainqueur du Championnat reçoit le titre de « Champion du CDBDA Billard Blackball, catégorie, Saison, » pour chacune des deux catégories.

Les Coupes sont remises en jeu chaque saison.

Le vainqueur devient responsable de l'état de la Coupe qui lui sera remise.

Il devra la restituer 7 jours avant la date de la dernière journée du championnat au responsable sportif de la Commission Billard à Poches du CDBDA.

En cas de perte et/ou de casse, les frais engagés pour la remise en état ou son remplacement seront à sa charge.

6.3 – DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Si le nombre de compétiteurs est inférieur à 6, la compétition est annulée et ne sera pas reprogrammée.

Une dérogation est possible sur demande motivée du Président du Club Hôte par e-mail à comitebillard2607@gmail.com, adressée au Responsable Sportif de la Commission Sportive Billard à Poches du CDBDA.

En cas d'accord, les règles et obligations de la compétition s'appliquent.

6.3.1 – LE CHAMPIONNAT INDIVIDUEL MIXTE

Le championnat Individuel mixte se joue à 16 joueurs maximum, en format Ligue.

Les rencontres s'effectuent en manches sèches.

Tous les compétiteurs se rencontrent lors de la même journée suivant le tableau ci-après :

NOMBRE DE COMPETITEURS	NOMBRE DE MANCHES SECHES	TEMPS MAXIMUM PAR MATCH
De 6 à 8	6 manches sèches	1 h 00
De 9 à 12	4 manches sèches	45 mn
De 13 à 16	2 manches sèches	30 mn

Une annonce est faite aux joueurs 10 minutes avant la fin du temps réglementaire du match. À l'expiration du temps imparti, le joueur ayant le score le plus élevé est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la partie se poursuit en mode attaque obligatoire. Tout joueur ne respectant pas cette règle perdra son match.

Il est entendu que les horaires donnés ici sont donnés à ordre indicatif. Les horaires de convocations sont amenés à être modifiés en fonction du nombre d'inscrits ou du nombre de billards disponibles. Seules les convocations officielles pour la compétition concernée fixent les horaires définitifs.

08h30 : Convocation

09h00 : Début de la Compétition

19h00 : Fin théorique de la Compétition

Un classement de la journée de compétition est établi à l'issue de celle-ci. Ce classement sera intégré à un classement général de la saison, qui déterminera le podium de fin de saison et le champion du tournoi.

Les trois premiers du classement général seront automatiquement promus dans la catégorie Championnat District Dauphiné de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes pour la saison suivante. Les

joueurs classés 4ème et 5ème auront le choix de monter en District ou de rester dans la catégorie Comité.

6.3.2 – LE CHAMPIONNAT DOUBLETTE

Une équipe doublette est composée de **2 à 3** joueurs licenciés dans le même club. La participation d'un joueur isolé est également possible.

Les rencontres se dérouleront en format ligue.

Le nombre d'équipes doublettes déterminera le nombre de poules. Chaque poule sera constituée d'un maximum de **4** équipes doublettes.

Le calendrier sera établi en fonction du nombre d'équipes inscrites et du nombre de poules. Ce même nombre déterminera également les modalités de jeu (nombre de parties gagnantes, format ping-pong, etc.).

La gestion des rencontres se fera exclusivement via Cuescore.

Les inscriptions se feront soit via le formulaire d'inscription fourni par le CSBAP, soit via tout autre support électronique prévu.

6.3.3 – LE TOURNOI DES JEUNES

Le tournoi des jeunes se joue à 16 joueurs maximum, en format Ligue, en triangle réduit.

Les rencontres s'effectuent en manches sèches.

Tous les compétiteurs se rencontrent lors de la même journée suivant le tableau ci-après :

NOMBRE DE COMPETITEURS	NOMBRE DE MANCHES SECHES
De 6 à 8	6 manches sèches
De 9 à 12	4 manches sèches
De 13 à 16	2 manches sèches

Il est entendu que les horaires donnés ici sont donnés à ordre indicatif. Les horaires de convocations sont amenés à être modifiés en fonction du nombre d'inscrits ou du nombre de billards disponibles. Seules les convocations officielles pour la compétition concernée fixent les horaires définitifs.

08h30 : Convocation

09h00 : Début de la Compétition

19h00 : Fin théorique de la Compétition

Un classement de la journée de compétition est établi à l'issue de celle-ci. Ce classement sera intégré à un classement général de la saison, qui déterminera le podium de fin de saison et le champion du tournoi.

Le port du polo du club est obligatoire, sauf si le club ne peut pas en fournir un à la taille du jeune joueur. Dans ce cas, le Responsable de la Commission Billard à Poches du CDBDA doit en être informé, et celui-ci informera le Directeur de Jeu.

7 – LES COUPES DRÔME ARDECHE

7.1 – GENERALITES

Les Coupes Drôme Ardèche sont des compétitions organisées le dimanche dans les catégories suivantes :

- La Coupe Drôme Ardèche Individuelle (limitée à 16 joueurs)
- La Coupe Drôme Ardèche en Doublette (limitée à 16 binômes)

Le vainqueur de la coupe devient le Champion du Comité dans sa catégorie.

7.2 – PARTICIPATION

7.2.1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs à jour du règlement de leur licence auprès de la FFB pour la saison en cours sont autorisés à participer aux épreuves.

Si un joueur n'est pas licencié auprès de la FFB, il n'est autorisé à participer à aucun évènement

7.2.2 – MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont gratuites.

Chaque compétiteur doit obligatoirement avoir un compte Cuescore (www.cuescore.com).

Pour les individuels : les inscriptions démarrent le lundi à J-15 00h01 et se termine le samedi suivant à 12h00.

Elles s'effectuent avant chaque compétition sur Cuescore.

L'inscription des équipes s'effectue dans un délai maximum de 15 jours calendaires avant le début de la compétition via le bordereau de déclaration d'équipe CDBDA, ou via tout autre support mis en place par le CDBDA.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé par mail au responsable sportif Blackball du CDBDA (comitebillard2607@gmail.com).

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés par mail la veille au plus tard.

7.2.3 – JUSTIFICATION D’IDENTITE

Il est rappelé qu’à tout moment de la compétition une pièce d’identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d’une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d’une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d’engagement de l’équipe et les pièces d’identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

7.2.4 – RECOMPENSES

Les joueurs récompensés à la remise des trophées doivent être en tenue de compétition pour la cérémonie de remise des prix et du podium.

Les compétitions du CDBDA ne sont pas primés financièrement.

Le vainqueur de la Coupe Drôme Ardèche reçoit le titre de « Champion de la Coupe Drôme Ardèche de billard blackball, catégorie , Saison » pour chacune des deux catégories.

Les Coupes sont remises en jeu chaque saison.

Le vainqueur devient responsable de l’état de la Coupe qui lui sera remise.

Il devra la restituer 7 jours avant la date de la prochaine Coupe au responsable sportif de la Commission Billard à Poches du CDBDA.

En cas de perte et/ou de casse, les frais engagés pour la remise en état ou son remplacement seront à sa charge.

7.3 – DEROULEMENT DES COMPETITIONS

7.3.1 – LA COUPE DRÔME ARDECHE INDIVIDUELLE

Si le nombre de compétiteurs est inférieur à **8**, la Coupe est annulée ou reprogrammée.

En cas d'annulation et de non-reprogrammation, le vainqueur de la saison précédente conserve son titre.

La Coupe se déroule en deux phases distinctes :

1. **Première phase** : Format ligue en poules (maximum **4** poules). Le nombre de compétiteurs déterminera les modalités des rencontres ainsi que le nombre de joueurs qualifiés pour la seconde phase.
2. **Seconde phase** : Quart de finale, demi-finales, finale et petite finale, en élimination directe. Les quarts de finale et les demi-finales se joueront en **4** parties gagnantes, tandis que la finale et la petite finale se joueront en **5** parties gagnantes.

La gestion des rencontres se fera exclusivement via Cuescore

7.3.2 – LA COUPE DRÔME ARDECHE DOUBLETTE

Une équipe doublette est composée de **2 à 3** joueurs licenciés dans le même club. La participation d'un joueur isolé est également possible

Si le nombre de doublette est inférieur à **8**, la Coupe est annulée ou reprogrammée.

En cas d'annulation et de non-reprogrammation, le vainqueur de la saison précédente conserve son titre.

La Coupe se déroule en deux phases distinctes :

1. **Première phase** : Format ligue en poules (maximum **4** poules). Le nombre de compétiteurs déterminera les modalités des rencontres ainsi que le nombre de doublette qualifiées pour la seconde phase.
2. **Seconde phase** : Quart de finale, demi-finales, finale et petite finale, en élimination directe. Les quarts de finale et les demi-finales se joueront en **4** parties gagnantes, tandis que la finale et la petite finale se joueront en **5** parties gagnantes.

La gestion des rencontres se fera exclusivement via Cuescore

8 – POINTS ET CLASSEMENTS

8.1 – CHAMPIONNATS DU COMITE

8.1.1 – INDIVIDUEL MIXTE / TOURNOI DES JEUNES

- Phase 1 : Format Ligue

VICTOIRE :	5 pts + 1 pts par manche gagnée
MATCH NUL :	3 pts + 1 pts par manche gagnée
DEFAITE :	1 pts + 1 pts par manche gagnée

- Phase 2 : Classement Final de la Journée

1^{ER} :	40 pts
2^{ème} :	31 pts
3^{ème} au 4^{ème} :	23 pts
5^{ème} au 8^{ème} :	16 pts
9^{ème} au 12^{ème} :	10 pts
13^{ème} au 16^{ème} :	5 pts
17^{ème} et + :	1 pts

Points de Classement Officiel de la Ligue de Billard Auvergne Rhône Alpes

8.1.2 – DOUBLETTE

VICTOIRE :	5 pts + 1 pts par manche gagnée
MATCH NUL :	3 pts + 1 pts par manche gagnée
DEFAITE :	1 pts + 1 pts par manche gagnée
FORFAIT ADVERSAIRE :	5 pts + XX pts de Goal Average

XX : points de goal average accordés = nbre de manches du match forfait

8.2 – COUPES DRÔME ARDECHE

Pas de points et classement.

9 – CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de la Commission Sportive Billard à Poches du CDBDA.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, le juge Arbitre, le directeur de jeu ou le représentant officiel du Comité présent lors de cette compétition, pourront prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions seront à effet immédiat et feront l'objet de modifications dans le code sportif après une concertation avec le responsable sportif Blackball du Comité.

TOUS LES CAS NON-PRÉVUS AU PRÉSENT RÈGLEMENT SERONT EXAMINÉS ET TRANCHÉS PAR LE RESPONSABLE SPORTIF DE LA COMMISSION SPORTIVE BILLARD A POCHE DU CDBDA.

LE CODE SPORTIF PEUT ÊTRE MODIFIÉ À TOUT MOMENT.

Contact : comitebillard2607@gmail.com